

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

16X21

REPRISE DE PROVISION POUR CONTENTIEUX DE LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Une provision pour litiges relatifs à la taxe sur la publicité extérieure a été constituée en 2013.

Considérant que le contentieux est clos depuis le jugement du 26 octobre 2020 contre la société Géant Casino,
il est demandé au conseil municipal d'approuver la reprise de provision prévue au budget supplémentaire 2020 d'un montant de 48 310,38 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la reprise de la provision d'un montant de 48 310,38 €
- Précise que cette reprise est inscrite au budget supplémentaire 2020 et s'effectue sur le compte 7875
- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	35
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI